

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 07 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 30/11/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Louis Capot, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS,

Délibération n°26-2022**Budget annexe MARPA – Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'Investissement**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 15/12/2022
Publication : 15/12/2022*

Vu l'état de l'article 1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. Décide de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous,

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2022	Ouverture par anticipation proposée 2023 (25 %)
21 – Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, aménagements	94 511.00 €	23 628.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	111 810.00 €	27 952.00 €
		Total	206 321.00 €	51 580.00 €

AR Prefecture

047-200026839-20221207-262022-DE
Reçu le 15/12/2022

2. **Décide** d'autoriser en conséquence Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe M22 MARPA au titre de l'exercice 2023.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier

Le secrétaire de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas